



## Concours - exposition 2019 Thème : Par le trou de la serrure

# Règlement

### **Article 1 : Objet**

La ville de Melle représentée par son Maire, Monsieur Yves Debien organise un concours exposition du samedi 30 mars au vendredi 26 avril 2019 à la galerie de l'Office de Tourisme.

Le thème de l'édition 2019 est : **Par le trou de la serrure**

Autour de cette thématique, le concours est ouvert à toutes les techniques : dessin, peinture, photographie, sculpture, gravure, installations... dans une volonté de pluralité et de diversité des formes artistiques présentées.

### **Article 2 : Prix**

#### 2-1 - Prix du jury

Un jury présidé par Maryline Auriaux, Maire adjointe en charge de la culture, du patrimoine et de la communication, sera chargé de sélectionner les œuvres qui seront exposées à la galerie de l'Office de Tourisme et choisira l'œuvre lauréate dont l'auteur recevra la **somme de 700 €**.

L'artiste lauréat du prix du jury ne sera pas autorisé à concourir l'année suivante mais sera invité à faire partie du jury.

#### 2-2- Prix des enfants

Les enfants d'une école de Melle choisiront une œuvre et remettront à l'artiste un cadeau d'une valeur de 100 €.

#### 2-3- Prix du public

Le lauréat se verra remettre un chèque cadeau d'une valeur de 100 € valable dans la boutique de l'Office de Tourisme du Pays Mellois.

#### 2-4- Remise des prix

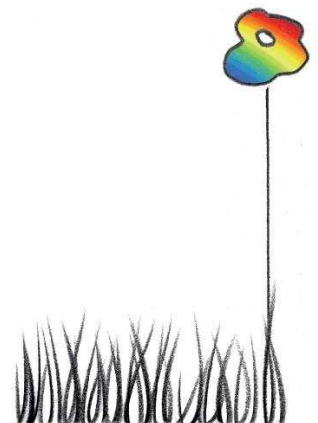
Le lauréat du prix du jury sera annoncé le jour du vernissage le samedi 30 mars à 11h.

Le prix des enfants et le prix du public seront remis le vendredi 26 avril à 18h à la clôture de la manifestation, en présence des artistes.

### **Article 3 : Conditions d'inscription**

Cette manifestation est ouverte aux artistes âgés de plus de 18 ans.  
La participation est gratuite.

Renseignements et inscription : Catherine Comino, Mairie de Melle  
tél. 05.49.27.56.96. mail : [c.comino@ville-melle.fr](mailto:c.comino@ville-melle.fr)



→ Date limite d'inscription et de dépôt des œuvres : *Vendredi 15 mars 2019*

Les artistes pourront proposer une œuvre sans limitation de format (diptyque et triptyque acceptés)

#### **Article 4 : Exposition à la galerie « Méli Mellois » de l'Office de Tourisme du 30 mars au 26 avril 2019**

##### 4- 1 : Ouverture au public

L'exposition sera installée dans la galerie « Méli Mellois » de l'Office de Tourisme – rue Emilien Traver 79500 MELLE.

L'exposition sera visible aux heures d'ouverture :

Du lundi au Vendredi : 9 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 17 h 30 (sauf lundi matin)

Samedi : 10 h – 13 h et 14 h - 18 h.

L'accès est gratuit et l'accueil est assuré par l'équipe de l'Office de Tourisme.

##### 4-2 : Dépôt, sélection et retour des œuvres

Les œuvres seront apportées prêtes à être exposées. Elles pourront être déposées aux heures d'ouverture de l'Office de Tourisme (tél. 05.49.29.15.10) jusqu'au vendredi 15 mars.

Une sélection des œuvres par le jury aura lieu la semaine précédant le vernissage : qualité artistique, originalité et respect du thème proposé feront partie des critères d'appréciation du jury.

Les artistes pourront récupérer leurs œuvres sur le lieu de l'exposition à l'issue de la remise des prix le vendredi 26 avril 2019 ou dans les 10 jours qui suivront la clôture de l'exposition, aux heures d'ouverture de l'Office de Tourisme. Contact préalable : 05 49 29 15 10.

##### 4-3 : Vernissage

Le vernissage du Concours-exposition aura lieu le samedi 30 mars à 11h à la galerie « Méli Mellois » de l'Office de Tourisme. Des invitations sous format informatique seront à la disposition des artistes.

##### 4-4 : Assurance et responsabilités

Les œuvres seront assurées par l'Office de Tourisme à partir de l'accrochage pendant la durée de l'exposition. Le transport est à la charge et sous la responsabilité des participants. La ville de Melle prend en charge l'accrochage et l'assistance technique de la manifestation.

##### 4- 5 : Vente

Les œuvres exposées pourront être mises en vente. Le prix devra être fixé par l'auteur. Les paiements seront reçus par l'organisateur exclusivement par chèque établi au nom de l'auteur.

Les œuvres vendues ne seront disponibles qu'à la clôture de l'exposition, soit le 26 avril 2019 à 18 h.

La ville de Melle s'engage à ne tirer aucun bénéfice des ventes éventuelles.

#### **Article 5 : Acceptation du règlement**

Chaque participant accepte de se conformer au présent règlement.

